

(19)



(11)

EP 2 657 434 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
08.06.2016 Bulletin 2016/23

(51) Int Cl.:
E04H 3/16 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13002156.1**

(22) Date de dépôt: **24.04.2013**

(54) **Abri pour bassin avec plaques coulissantes**

Abdeckung für Becken mit Gleitplatten

Shelter for pool with sliding plates

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **27.04.2012 FR 1253915**

(43) Date de publication de la demande:
30.10.2013 Bulletin 2013/44

(73) Titulaire: **Abrisud
32600 L'Isle Jourdain (FR)**

(72) Inventeur: **Wystup, Frédéric
32200 Maurens (FR)**

(74) Mandataire: **Richebourg, Michel François
Cabinet Michel Richebourg
"Le Clos du Golf"
69, rue Saint-Simon
42000 Saint Etienne (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A1- 0 224 290 WO-A1-02/29182
WO-A1-2013/144368 FR-A1- 2 924 146**

EP 2 657 434 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

DOMAINE D'APPLICATION DE L'INVENTION

[0001] La présente invention a trait au domaine des abris pour bassins d'agrément et notamment aux adaptations permettant de réaliser dans les meilleures conditions une ouverture dans les parois de l'abri, via des plaques coulissantes.

DESCRIPTION DE L'ART ANTÉRIEUR

[0002] Il existe dans l'art antérieur une pluralité d'abris de piscine formés d'une pluralité de modules de toiture, mobiles ou non, contrôlant l'accès au bassin.

[0003] Ces modules de toiture sont classiquement formés d'une armature de profilés soutenant une couverture, ladite armature comprenant classiquement une paire de poutres transversales formées d'un ou plusieurs profilés et qui, entretoisées par des traverses, forment une voûte ou demi voûte au-dessus du bassin. La couverture peut comprendre une pluralité de panneaux souples venant se positionner dans des feuillures équipant les profilés desdites poutres et éventuellement les profilés des traverses.

[0004] De nombreuses adaptations ont été apportées à ce type d'abris, notamment afin de réaliser dans les meilleures conditions possibles, l'accès au bassin.

[0005] Ainsi, dans le document FR2924146, une structure de couverture notamment pour piscine, propose dans son abri un module de toiture découvrable via au moins une plaque relevable qui, formée par un panneau latéral, est apte à coulisser dans des gorges ménagées dans les profilés d'une paire d'arceaux constituant la structure dudit module de toiture découvrable. Disposées parallèlement en regard l'une de l'autre, les gorges de ces profilés définissent alors une glissière permettant au panneau formant plaque relevable de changer de position et ainsi de créer une ouverture dans la couverture pour autoriser un accès au bassin sans déplacer l'ensemble d'un module de toiture. Cette plaque coulissante relevable se comporte alors pour l'abri comme une trappe d'accès.

[0006] Ces dernières années, les améliorations de cette trappe d'accès ont visé plus particulièrement sa sécurité d'utilisation et son fonctionnement.

[0007] Dans cette optique, il a été proposé des moyens d'aide au relevage permettant d'assister le relevage du panneau coulissant le long des glissières des arceaux ou encore des moyens garantissant le maintien en position haute du panneau à des fins de sécurité pour éviter un retour non souhaité de celui-ci en position basse.

[0008] Il a également été prévu d'équiper la trappe d'accès de moyens de verrouillage pour éviter que la commande d'ouverture de la trappe puisse être réalisée par une personne non autorisée.

[0009] Enfin, afin de disposer d'une plus grande flexibilité quant au choix de l'ouverture à pratiquer dans la

structure de couverture, les fabricants d'abri ont conçu des arceaux préformés d'une pluralité de glissières permettant le guidage d'une pluralité de plaques. Une telle disposition permet, entre autres, de garder un premier panneau mobile en position basse pour servir de garde-corps alors qu'un autre panneau mobile disposé au dessus, est, quant à lui, relevé tout en offrant la possibilité de relever les deux panneaux. Les panneaux se déplacent alors dans des gorges formant des glissières différentes de manière à pouvoir disposer, d'un même côté de l'abri, d'une modularité de l'ouverture.

Par exemple, le document EP 0224290, décrit une structure de couverture découvrable d'un endroit quelconque notamment d'une piscine et qui comprend plusieurs éléments de couverture s'étendant au-dessus du bassin de la piscine et mobiles les uns par rapport aux autres. Chaque élément de couverture comprend deux plaques de couverture transparentes ou translucides. Pour faciliter les manoeuvres d'ouverture et accroître les modes d'ouverture, chaque arceau d'un élément de couverture présente, dans l'une au moins de ses faces frontales et verticales, au moins trois rainures parallèles et superposées, s'étendant sur toute la longueur de l'arceau et dans lesquelles sont respectivement logées au minimum les rebords des trois plaques de couverture montées à coulisement transversalement dans lesdites rainures.

Le document WO 02/29182, décrit une structure couvrante en particulier pour une piscine, adaptée pour être au moins en partie exposée. Cette structure couvrante consiste en une pluralité de paires d'arceaux maintenant des panneaux déformables, réalisés en particulier dans un matériau transparent ou translucide. Les arceaux consistent en une portion cintrée dont les parois latérales sont préformées avec une série de rainures de guidage superposées perpendiculaires au plan de l'arceau et dans lesquelles les panneaux déformables sont fixés. Il apparaît que sur les bords des 2 côtés latéraux de chacun des panneaux, sont fixées des languettes de rehausse et de coulisement. Ces languettes fournissent un bon appui et minimisent le coefficient de frottement. Elles évitent toute rayure du panneau tout en autorisant leur introduction dans la rainure. Ainsi, ces languettes assurent deux fonctions : d'une part, une fonction propre à la préservation des rayures du panneau coulissant et d'autre part, une fonction propre à faciliter le coulisement.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

[0010] Partant de cet état de fait, la demanderesse a mené des recherches visant à améliorer encore l'accès à l'intérieur de l'abri en optimisant notamment la relation entre les rebords de panneaux et les profilés les accueillant.

[0011] Ces recherches ont abouti à un concept simple et peu onéreux d'abri permettant de faire coulisser de manière originale mais optimisée, un ou plusieurs des panneaux souples formant les parois de couverture d'un ou plusieurs modules de toiture d'un abri pour bassin

d'agrément.

[0012] Cet abri pour bassin d'agrément est, tel que décrit plus haut, formé d'un ou plusieurs modules de toiture mobiles ou non contrôlant l'accès au bassin, les modules de toiture sont formés d'une armature de profilés soutenant une couverture, ladite armature comprenant une paire de poutres transversales disposées au-dessus du bassin et entretoisées par des traverses, ladite couverture comprenant un ou plusieurs panneaux venant se positionner dans des feuillures équipant les profilés desdites poutres, avec au moins un module de toiture réalisé découvrable via au moins une plaque coulissante formée par un panneau apte à coulisser dans au moins une glissière formée par des gorges disposées en vis-à-vis sur une paire de profilés pour autoriser le panneau à changer de position et ainsi créer une ouverture, les rebords du panneau coulissant coopérant avec lesdits profilés formant glissière sont équipés d'un profilé formant patin de glissement.

[0013] Selon l'invention, l'abri est remarquable en ce que lesdits patins de glissement adoptent :

- un premier côté longitudinal comprenant une feuillure d'accueil du rebord du panneau,
- un deuxième côté prenant la forme d'un profilé plat à rebord protubérant autorisant le glissement longitudinal dans les profilés formant glissière tout en assurant la retenue latérale.

Cette caractéristique assure que le panneau coulissant qui forme une trappe d'accès ne peut sortir de la gorge/rainure dans laquelle son bord est engagé. En effet, une telle forme permet de mettre en oeuvre la glissière tout en assurant la retenue latérale du fait que les gorges accueillant lesdits patins sont dimensionnées et préformées d'un étranglement ou rétrécissement autorisant le glissement du profilé plat mais non la sortie de la protubérance hors de la gorge. Une telle liaison permet à la couverture de pouvoir soutenir le poids d'un homme sans que le panneau se désengage des rainures. Ce critère de sécurité autorise que l'abri de l'invention puisse être utilisé dans une configuration de type abri bas où une personne pourrait poser le pied sur la toiture.

Ce critère de sécurité n'est pas abordé dans l'art antérieur. En effet, les dispositifs de l'art antérieur se contentent de faciliter le glissement des panneaux mobiles.

[0014] Une telle caractéristique participe également à la rigidité de l'armature et évite un trop grand nombre d'entretoises susceptibles de gêner l'accès.

[0015] Selon une autre caractéristique de l'invention, lesdits profilés formant la glissière sont ménagés, sur toute la largeur du bassin, de deux gorges superposées, et la paroi de la couverture du module de toiture recevant ladite glissière est formée d'au moins deux panneaux coulissants guidés chacun dans une, inférieure ou supérieure, des deux gorges desdits profilés, de part et d'autre de l'abri,

de sorte que l'ouverture dudit module de toiture découvrable puisse être effective de chaque côté dudit abri.

[0016] Cette caractéristique est particulièrement judicieuse en ce qu'elle permet d'envisager, à partir d'un même profil de glissière ménagé dans deux profilés d'un module de toiture découvrable, deux trappes d'accès de part et d'autre d'un abri de piscine.

[0017] De plus, si avantageusement la paroi de la couverture du module de toiture recevant ladite glissière n'est formée que de deux demi-panneaux coulissants, le module de toiture sera alors découvrable sur une demi largeur de l'abri de piscine, de part et d'autre de ce dernier. Selon une caractéristique particulièrement avantageuse, les deux panneaux coulissants se chevauchent en partie médiane du module de toiture.

[0018] Cette double trappe d'accès qui peut assurer une ouverture conséquente de l'abri au niveau d'un seul module de toiture offre le grand avantage non seulement d'autoriser un accès indépendant au bassin de chaque côté de l'abri mais également de moduler l'ouverture du bassin et ce, de chaque côté de l'abri, à des fins non négligeables de ventilation nettement améliorée.

[0019] Selon un premier mode de réalisation non revendiqué, les deux gorges superposées formant la glissière du module de toiture découvrable sont ménagées dans les deux profilés formant les poutres transversales de l'armature dudit module de toiture. Ainsi, les profilés des poutres sont conçues pour assurer l'armature du module de toiture supportant la couverture ainsi que le guidage des panneaux coulissants des trappes d'accès.

[0020] Selon le mode de réalisation de l'invention, les deux gorges superposées formant la glissière du module de toiture découvrable sont ménagées dans deux profilés disposés entre les deux profilés desdites poutres transversales de l'armature dudit module de toiture. Le fait de rapporter deux profilés entre les poutres de l'armature a pour objet de pouvoir s'adapter à la largeur d'ouverture des trappes d'accès indépendamment de la largeur du module de toiture découvrable, laquelle est souvent en corrélation étroite avec la longueur du bassin pour préserver toujours l'harmonie globale de l'abri.

[0021] De plus, lesdits profilés formant glissière n'ont plus pour rôle d'assurer l'armature de l'abri et/ou la jonction des modules entre eux mais seulement celui d'assurer le guidage des panneaux coulissants relevables. Il s'ensuit alors que ces profilés pourront être de conception beaucoup plus légère et plus facile à mettre en oeuvre car ils deviennent totalement indépendants du matériau et des caractéristiques techniques fonctionnelles à respecter pour les profilés de l'armature.

[0022] Afin d'assurer la rigidité de l'ensemble, au moins une traverse entretoise les deux profilés formant glissière. De plus, des traverses viennent assurer la liaison des profilés formant glissière aux profilés d'armature.

[0023] Selon une autre caractéristique avantageuse de l'invention, les susdits profilés ménagés d'un côté des gorges formant la glissière du module de toiture décou-

vraie sont ménagées de l'autre côté de feuillures dans lesquelles viennent se positionner les bords de panneaux fixes de liaison dont les autres bords sont positionnés dans les feuillures équipant les profilés contigus desdites poutres transversales de l'armature dudit module de toiture découvrable. Avantageusement, comme mentionné ci-dessus, ces panneaux fixes de liaison seront ajustés à la largeur du module de toiture découvrable et à celle des panneaux coulissants formant trappes d'accès. Il sera ainsi possible de prévoir la préfabrication en usine des panneaux de trappes d'accès standards avec tous ses accessoires nécessaires à leur fonctionnement comme les patins de guidage dans les gorges des glissières, les systèmes de sécurité, de verrouillage et d'assistance au relevage, etc...

[0024] Selon une autre caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, lesdits patins de glissement coopérant avec les profilés formant glissières sont en polycarbonate comme les panneaux de couverture de la plupart des abris de piscine.

[0025] Les concepts fondamentaux de l'invention venant d'être exposés ci-dessus dans leur forme la plus élémentaire, d'autres détails et caractéristiques ressortiront plus clairement à la lecture de la description qui suit et en regard des dessins annexés, donnant à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'un dispositif et d'un abri conformes à l'invention.

BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

[0026]

La figure 1 est un dessin schématique d'une vue en perspective extérieure d'un mode de réalisation conforme à l'invention d'un abri de piscine;

La figure 2 est un dessin schématique d'une vue en perspective du module de toiture équipée desdites trappes;

La figure 3 est un dessin schématique de la même vue que la figure 2 avec les panneaux formant trappes retirés;

La figure 4 est un dessin schématique d'une vue en coupe selon le plan de coupe IV-IV défini sur la figure 2.

DESCRIPTION D'UN MODE DE RÉALISATION

[0027] Comme illustré sur le dessin de la figure 1, le bassin d'agrément B est recouvert par un abri A référencé A dans son ensemble et qui est formé de trois modules de toiture M1, M2, M3 mobiles en translation selon la double flèche F1 le long de l'axe longitudinal du bassin. Cet abri A adopte une configuration de type abri bas c'est à dire où il n'est pas possible pour son utilisateur de se tenir debout sur le bord du bassin à l'intérieur de l'abri.

[0028] Les modules de toiture M1, M2, M3 sont formés d'une armature de profilés soutenant une couverture dans laquelle une ouverture latérale d'accès au bassin

est réalisée pour le module M1. Cette ouverture va autoriser l'accès au bassin ou l'aération de ce dernier sans que les modules de toiture ne soient déplacés.

[0029] Pour ce faire, le module de toiture M1 comme illustré sur les dessins des figures 2 et 3, comprend, comme les deux autres modules, une paire de profilés cintrés transversaux 100a et 100b dont les extrémités sont reliées par deux traverses extrêmes 200 reposant chacune sur un bord différent du bassin. Néanmoins, alors que les modules M2 et M3 voient leur profilés cintrés entretoisés de traverses permettant de créer une armature supportant un panneau de polycarbonate, M1 est conçu de façon à accueillir dans l'espace défini entre les deux cintres d'armature 100a et 100b, une paire de profilés 300a et 300b formant une glissière selon le même rayon de cintrage que les cintres d'armature 100a et 100b.

[0030] Conformément à l'invention et comme illustrés sur le dessin de la figure 4 pour le profilé 300a, lesdits profilés 300a et 300b formant la glissière sont ménagés, sur toute la largeur du bassin, de deux gorges superposées 310a et 320a.

[0031] En outre, la paroi de la couverture du module de toiture M1 recevant ladite glissière est formée d'au moins deux panneaux souples coulissants 400 et 500. Le panneau 400 est guidé dans la gorge inférieure 320a et le panneau 500 est guidé dans la gorge supérieure 310a, les deux panneaux étant disposés de part et d'autre de l'abri A, de sorte que l'ouverture dudit module de toiture M1 découvrable puisse être effective de chaque côté dudit abri.

Le panneau 400 est représenté légèrement relevé sur la figure 2. Comme illustrés, les deux panneaux coulissants 400 et 500 sont dimensionnés pour se chevaucher en partie haute. Le relevage d'un seul panneau va permettre de n'ouvrir qu'un seul côté de l'abri A.

[0032] Le reste de la couverture du module M1 concerne l'espace présent entre les profilés cintrés d'armature 100a et 100b et les profilés cintrés 300a et 300b formant glissière. Cet espace est occupé par deux panneaux fixes de couverture 600a et 600b.

[0033] Comme illustrés sur le dessin de la figure 3 pour rigidifier l'armature, des tronçons de traverse 610a et 610b assurent la fixation des profilés formant glissière 300a et 300b aux profilés d'armature contigus 100a et 100b. De plus, comme les profilés d'armature, les extrémités des profilés formant glissière 300a et 300b viennent se fixer aux traverses extrêmes 200, ces dernières constituant les butées de fin de course basse des deux panneaux coulissants 400 et 500. Enfin, deux traverses 710 et 720 viennent entretoiser les deux profilés formant glissière 300a et 300b au niveau de leur point haut. Pour permettre l'accès, aucune traverse n'est présente dans l'ouverture fermée par les panneaux entre la traverse extrême 200 et les traverses hautes 710 et 720.

[0034] Bien entendu, les panneaux coulissants 400 et 500 participent également à la rigidité de l'ensemble.

[0035] La liaison entre les portions de couverture fixe 600a et 600b et les profilés cintrés est mise en oeuvre

par la préformation de feuillures d'accueil disposées en vis à vis dans ces deux profilés. Ainsi, comme illustré sur le dessin de la figure 4, le susdit profilé 300a ménagé d'un côté des gorges 310a et 320a formant la glissière du module de toiture découvrable est ménagé de l'autre côté d'une feuillure 330a dans laquelle vient se positionner le bord du panneau 300a dont l'autre bord est positionné dans la feuillure équipant le profilé 100a contigu.

[0036] Le dessin de la figure 4 illustre également la mise en oeuvre de la liaison glissière entre les rebords des panneaux coulissants 400 et 500 et les profilés cintrés 300a et 300b formant glissière. Comme illustrées, les dimensions choisies permettent de proposer le même rayon de courbure entre les portions de couverture fixe 600a et 600b et le panneau coulissant 500. Les rebords des panneaux coulissants 400 et 500 coopérant avec lesdits profilés formant glissière 300a et 300b sont équipés d'un profilé formant patin de glissement 510a et 410a.

[0037] Ces patins de glissement coopérant avec les profilés formant glissière sont de préférence en polycarbonate et adoptent :

- un premier côté longitudinal comprenant une feuillure d'accueil 511a et 411a du rebord du panneau de polycarbonate 500 et 400 formant la trappe, rebord qui est maintenu en position dans la feuillure 511a et 411a préformée dans le patin 510a et 410a de préférence par collage, et
- un deuxième côté prenant la forme d'un profilé plat 512a et 412a à rebord protubérant 513a et 413a autorisant le glissement longitudinal dans les gorges des profilés 300a et 300b. Une telle forme permet de mettre en oeuvre la glissière tout en assurant la retenue latérale du fait que les gorges 310a et 320a sont préformées d'un étranglement autorisant le glissement du profilé plat 512a et 412a mais non la sortie de la protubérance 513a et 413a hors de la gorge. Selon le mode de réalisation illustré, ladite protubérance est constituée par un profil cylindrique de diamètre supérieur à l'épaisseur du profilé plat dont il forme un rebord.

[0038] On comprend que l'abri, qui vient d'être ci-dessus décrit et représenté, l'a été en vue d'une divulgation plutôt que d'une limitation. Bien entendu, divers aménagements, modifications et améliorations pourront être apportés à l'exemple ci-dessus, sans pour autant sortir du cadre de l'invention, selon les revendications ultérieures.

[0039] Ainsi par exemple, l'invention applique à toute configuration d'abri et notamment les abris hauts ou plats. De plus, selon un mode de réalisation non illustré, l'ensemble des modules de toiture formant l'abri est équipé desdites trappes.

Revendications

1. Abri (A) pour bassin d'agrément (B) formé d'un ou plusieurs modules de toiture (M1, M2, M3) mobiles ou non contrôlant l'accès au bassin, les modules de toiture sont formés d'une armature de profilés soutenant une couverture, ladite armature comprenant une paire de poutres transversales (100a, 100b) disposées au-dessus du bassin (B) et entretoisées par des traverses (200), la couverture comprenant un ou plusieurs panneaux venant se positionner dans des feuillures équipant les profilés (100a, 100b) desdites poutres, au moins un module de toiture (M1) étant découvrable via au moins une plaque coulissante formée par un panneau apte à coulisser dans au moins une glissière formées par des gorges d'une paire de profilés et disposées en vis-à-vis sur une paire de profilés pour autoriser le panneau à changer de position et ainsi créer une ouverture, les rebords du panneau coulissant (400 et 500) coopérant avec lesdites profilés formant glissière (300a et 300b) sont équipés d'un profilé formant patin de glissement (510a et 410a), lesdits patins de glissement (410a, 510a) adoptant :

- un premier côté longitudinal comprenant une feuillure d'accueil (511a et 411a) du rebord du panneau (500 et 400) formant la trappe,
- un deuxième côté desdits patins de glissement prend la forme d'un profilé plat (512a et 412a) à rebord protubérant (513a et 413a) autorisant le glissement longitudinal dans les profilés (300a et 300b) formant glissière tout en assurant la retenue latérale,
- lesdits profilés (300a, 300b) formant la glissière étant ménagés, sur toute la largeur du bassin, de deux gorges (310a, 320a) superposées,
- et la paroi de la couverture du module de toiture recevant ladite glissière étant formée d'au moins deux panneaux coulissants (400, 500) guidés chacun dans une, inférieure ou supérieure, des deux gorges (310a, 320a) desdits profilés, de part et d'autre de l'abri (A),

de sorte que l'ouverture dudit module de; toiture (M1) découvrable puisse être effective de chaque côté dudit abri (A), **CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE** les deux gorges (310a, 320a) superposées formant la glissière du module de toiture découvrable (M1) sont ménagées dans deux profilés (300a, 300b) disposés entre les deux profilés (100a, 100b) desdites poutres transversales de l'armature dudit module de toiture (M1).

2. Abri (A) selon la revendication 1, **CARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE** les susdits profilés (300a, 300b) aménagés d'un côté des gorges (310a, 320a) for-

mant la glissière du module de toiture découvrable, sont ménagées de l'autre côté de feuillures (330a) dans lesquelles viennent se positionner les bords de panneaux fixés (600a, 600b) de liaison dont les autres bords sont positionnés dans les feuillures équipant les profilés contigus desdites poutres transversales (100a, 100b) de l'armature dudit module de toiture découvrable (M1).

3. Abri (A) selon la revendication 1, **CHARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE** lesdits patins de glissement (510a, 410a) coopérant avec les profilés (300a) formant glissière sont en polycarbonate.
4. Abri (A) selon la revendication 1, **CHARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE** le rebord de panneau coulissant (400, 500) est maintenu en position dans la feuillure préformée dans le patin (410a, 510a) par collage.
5. Abri (A) selon la revendication 1, **CHARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QU'**au moins une traverse (710, 720) entretoise les deux profilés (300a, 300b) formant glissière.
6. Abri (A) selon la revendication 1, **CHARACTÉRISÉ PAR LE FAIT QUE** lesdits panneaux coulissants (400, 500) se chevauchent en partie médiane du module de toiture (M1).

Patentansprüche

1. Überdachung (A) für ein Vergnügungsbecken (B), die durch ein oder mehrere mobile oder nicht mobile Dachmodule (M1, M2, M3) gebildet wird, welche den Zugang zum Becken kontrollieren, wobei die Dachmodule durch einen Profilrahmen gebildet werden, der eine Abdeckung trägt, wobei der besagte Rahmen ein Querträgerpaar (100a, 100b) umfasst, das über dem Becken (B) angeordnet ist, und durch Querverbindungen (200) versteift wird, wobei die Abdeckung ein oder mehrere Paneele umfasst, die in Falzen positioniert werden, mit denen die Profile (100a, 100b) der besagten Träger bestückt sind, wobei zumindest ein Dachmodul (M1) über zumindest eine Gleitplatte abdeckbar ist, die durch ein Paneel gebildet wird, das imstande ist, in zumindest einer Gleitschiene zu gleiten, die durch Nuten eines Profilpaares gebildet werden und gegenüberliegend auf einem Profilpaar angeordnet sind, um es dem Paneel zu ermöglichen, seine Position zu wechseln und somit eine Öffnung zu kreieren, wobei die Ränder des Gleitpaneels (400 und 500), die mit den besagten Profilen zusammenwirken, die die Gleitschiene (300a und 300b) bilden, mit einem Profil ausgestattet sind, das eine Gleitkufe (510a und

410a) 25bildet, wobei die besagten Gleitkufen (410a, 510a) folgendes aufweisen:

- eine erste Längsseite, eine Aufnahmefalz (511a, 411a) für den Rand des Paneels (500 und 400) umfassend, das die Klappe bildet, **dadurch gekennzeichnet, dass**
- eine zweite Seite der besagten Gleitkufen die Form eines Flachprofils (512a und 412a) mit überstehendem Rand (513a und 413a) annimmt, die das Gleiten in Längsrichtung in den Profilen (300a und 300b) ermöglicht, die die Gleitschiene bilden, und gleichzeitig für den seitlichen Halt sorgt,
- wobei die besagten Profile (300a, 300b), die die Gleitschiene bilden, über die gesamte Breite des Beckens mit zwei übereinander liegenden Nuten (310a, 320a) versehen sind,
- und die Wand der Abdeckung des Dachmoduls, das die besagte Gleitschiene aufnimmt, durch zumindest zwei Gleitpaneelle (400, 500) gebildet wird, die jeweils in einer, unteren oder oberen, der beiden Nuten (310a, 320a) der besagten Profile auf jeder Seite der Überdachung (A) geführt werden,

sodass die Öffnung des besagten abdeckbaren Dachmoduls (M1) auf beiden Seiten der besagten Überdachung (A) wirksam sein kann, wobei die beiden übereinander liegenden Nuten (310a, 320a), die die Gleitschiene des abdeckbaren Dachmoduls (M1) bilden, in zwei Profilen (300a, 300b) angeordnet sind, die zwischen den beiden Profilen (100a, 100b) der besagten Querträger des Rahmens des besagten Dachmoduls (M1) angeordnet sind.

2. Überdachung (A) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die oben genannten Profile (300a, 300b), die auf einer Seite der Nuten (310a, 320a) angeordnet sind, die die Gleitschiene des abdeckbaren Dachmoduls bilden, auf der anderen Seite der Falze (330a) angeordnet sind, in denen sich die Ränder der festen Verbindungspaneelle (600a, 600b) positionieren, deren andere Ränder in den Falzen positioniert sind, mit denen die aneinander grenzenden Profile der besagten Querträger (100a, 100b) des Rahmens des besagten abdeckbaren Dachmoduls (M1) ausgestattet sind.
3. Überdachung (A) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die besagten Gleitkufen (510a, 410a), die mit den Profilen (300a) zusammenwirken, die die Gleitschiene bilden, aus Polycarbonat sind.
4. Überdachung (A) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Rand des Gleitpaneels

(400, 500) 10 durch Verkleben in der in der Kufe (410a, 510a) vorgeformten Falz in Position gehalten wird.

5. Überdachung (A) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** zumindest eine Querverbindung (710, 720) die beiden Profile (300a, 300b) versteift, die die 15 Gleitschiene bilden.
6. Überdachung (A) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die besagten Gleitpaneele (400, 500) einander im mittleren Abschnitt des Dachmoduls (M1) überlappen.

Claims

1. Shelter (A) for pool (B) consisting of one or several roof modules (M1, M2, M3) mobile or otherwise controlling access to the pool,
the roof modules are formed of a frame of strips supporting a coverage,
said frame comprising a pair of cross beams (100a, 100b) arranged above the pool (B) and spaced by crossmembers (200),
with the coverage comprising one or several panels positioned in rabbets provided on the strips (100a, 100b) of said beams,
at least one roof module (M1) being discoverable via at least one sliding plate formed by a panel able to slide in at least one slide formed by grooves of a pair of strips and arranged facing on a pair of strips in order to allow the panel to change position and as such create an opening,
the edges of the sliding panel (400 and 500) cooperating with said strips forming a slide (300a and 300b) are provided with a strip forming slip pads (510a and 410a),
said slip pads (410a, 510a) adopt:

- a first longitudinal side comprising a reception rabbet (511a and 411a) of the edge of the panel (500 and 400) forming the door, **CHARACTERISED BY THE FACT THAT**
- a second side of said slip pads takes the shape of a flat strip (512a and 412a) with a protruding edge (513a and 413a) authorising the longitudinal sliding in the strips (300a and 300b) forming a slide while ensuring lateral restraint,
- said strips (300a, 300b) forming the slide are arranged, over the entire width of the pool, with two superposed grooves (310a, 320a),
- and the wall of the coverage of the roof module receiving said slide is formed from at least two sliding panels (400, 500) each one guided in one, lower or upper, of the two grooves (310a, 320a) of said strips, on either side of the shelter (A),

in such a way that the opening of said discoverable roof module (M1) can be effective on each side of said shelter (A),

CHARACTERISED BY THE FACT THAT the two superposed grooves (310a, 320a) forming the slide of the discoverable roof module (M1) are arranged in two strips (300a, 300b) arranged between the two strips (100a, 100b) of said cross beams of the frame of said roof module (M1).

2. Shelter (A) according to claim 1, **CHARACTERISED BY THE FACT THAT** the aforementioned strips (300a, 300b) arranged on one side of the gorges (310a, 320a) forming the slide of the discoverable roof module are arranged on the other side of rabbets (330a) wherein are positioned the edges of the fixed panels (600a, 600b) for connection of which the other edges are positioned in the rabbets provided on the contiguous strips of said cross beams (100a, 100b) of the frame of said discoverable roof module (M1).
3. Shelter (A) according to claim 1, **CHARACTERISED BY THE FACT THAT** said slip pads (510a, 410a) cooperating with the strips (300a) forming a slide are made of polycarbonate.
4. Shelter (A) according to claim 1, **CHARACTERISED BY THE FACT THAT** the edge of the sliding panel (400, 500) is maintained in position in the rabbet preformed in the pad (410a, 510a) by gluing.
5. Shelter (A) according to claim 1, **CHARACTERISED BY THE FACT THAT** at least one cross-member (710, 720) spaces the two strips (300a, 300b) forming the slide.
6. Shelter (A) according to claim 1, **CHARACTERISED BY THE FACT THAT** said sliding panels (400, 500) overlap in the median portion of the roof module (M1).

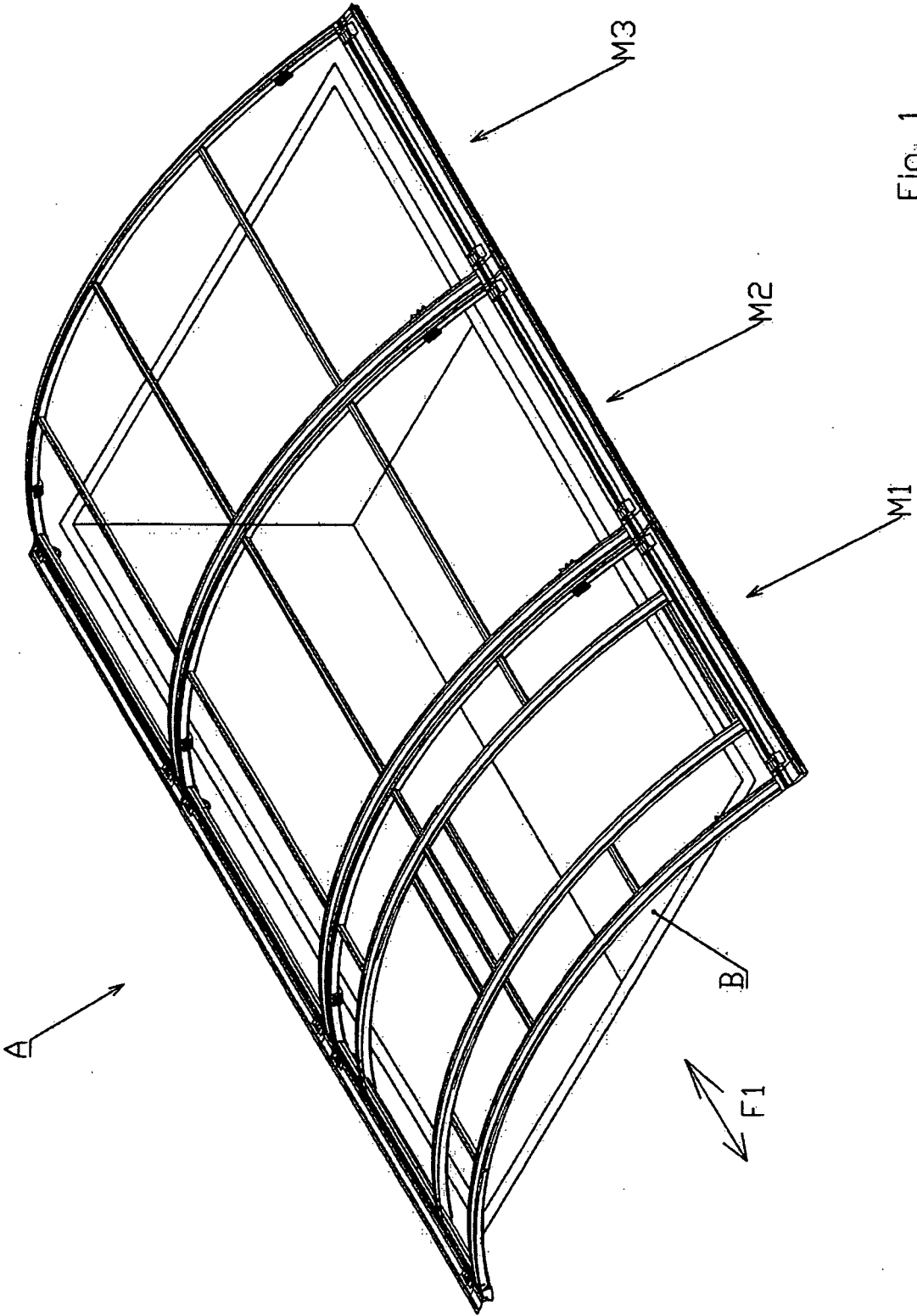


Fig. 1

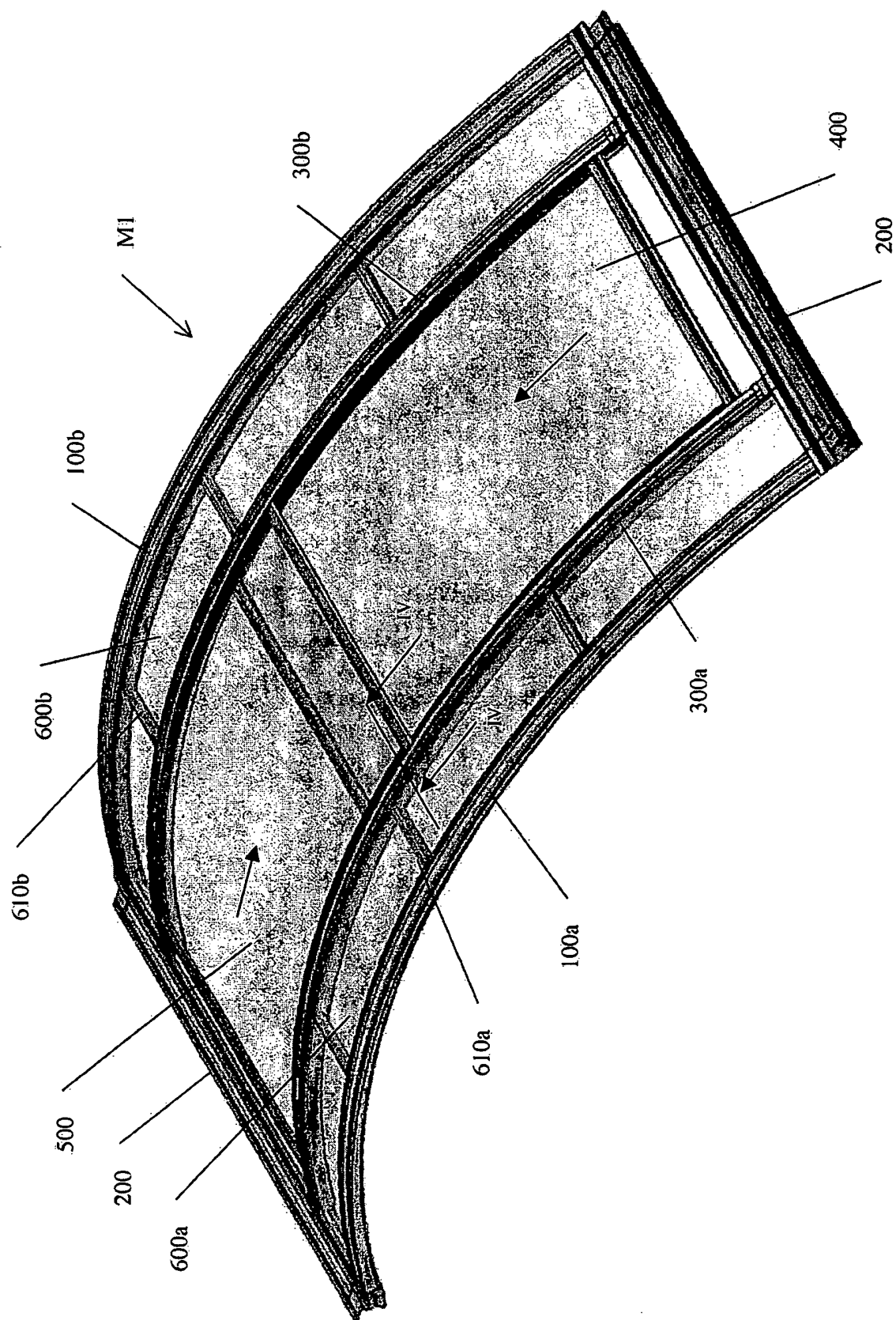


Fig. 2

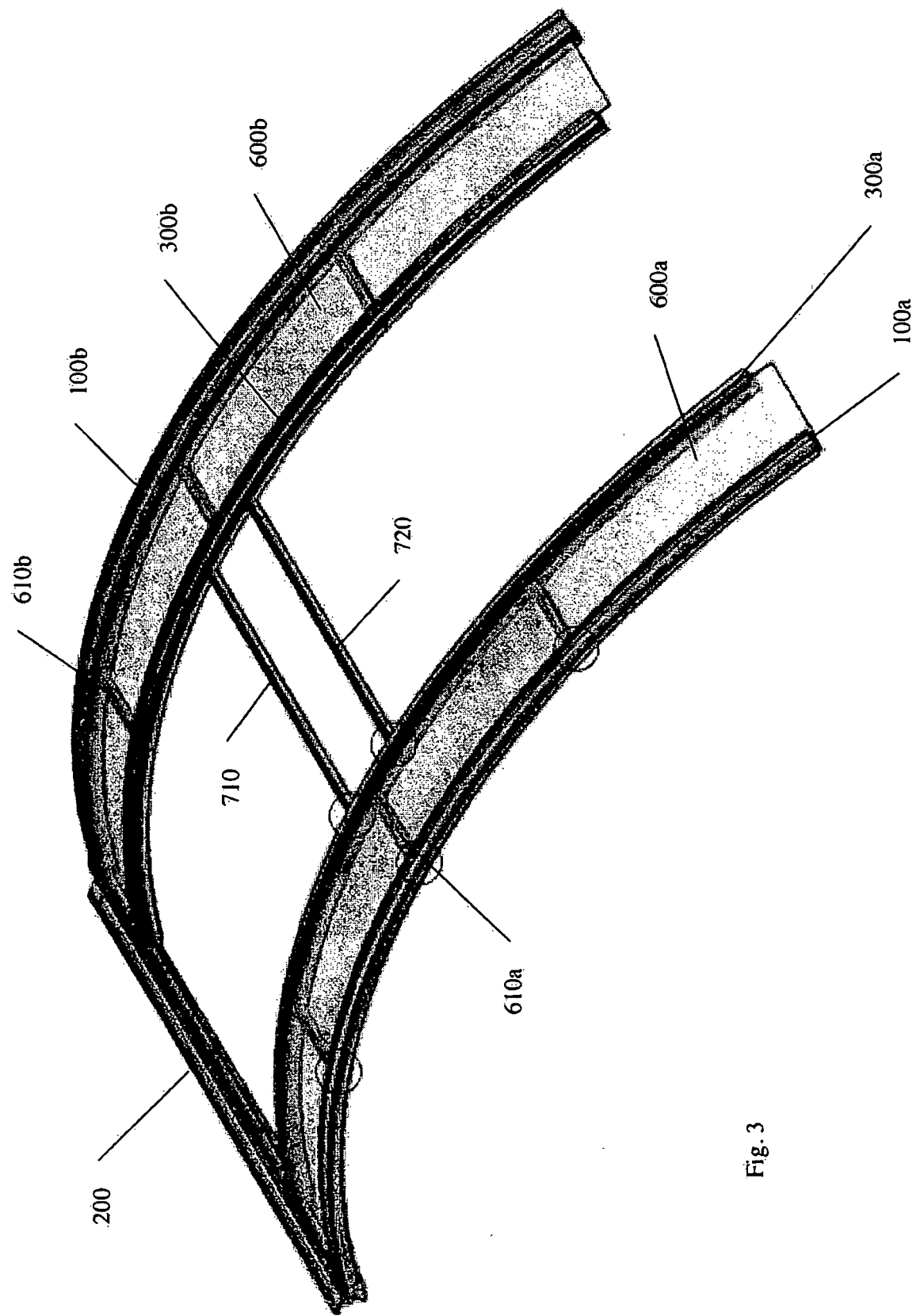


Fig. 3

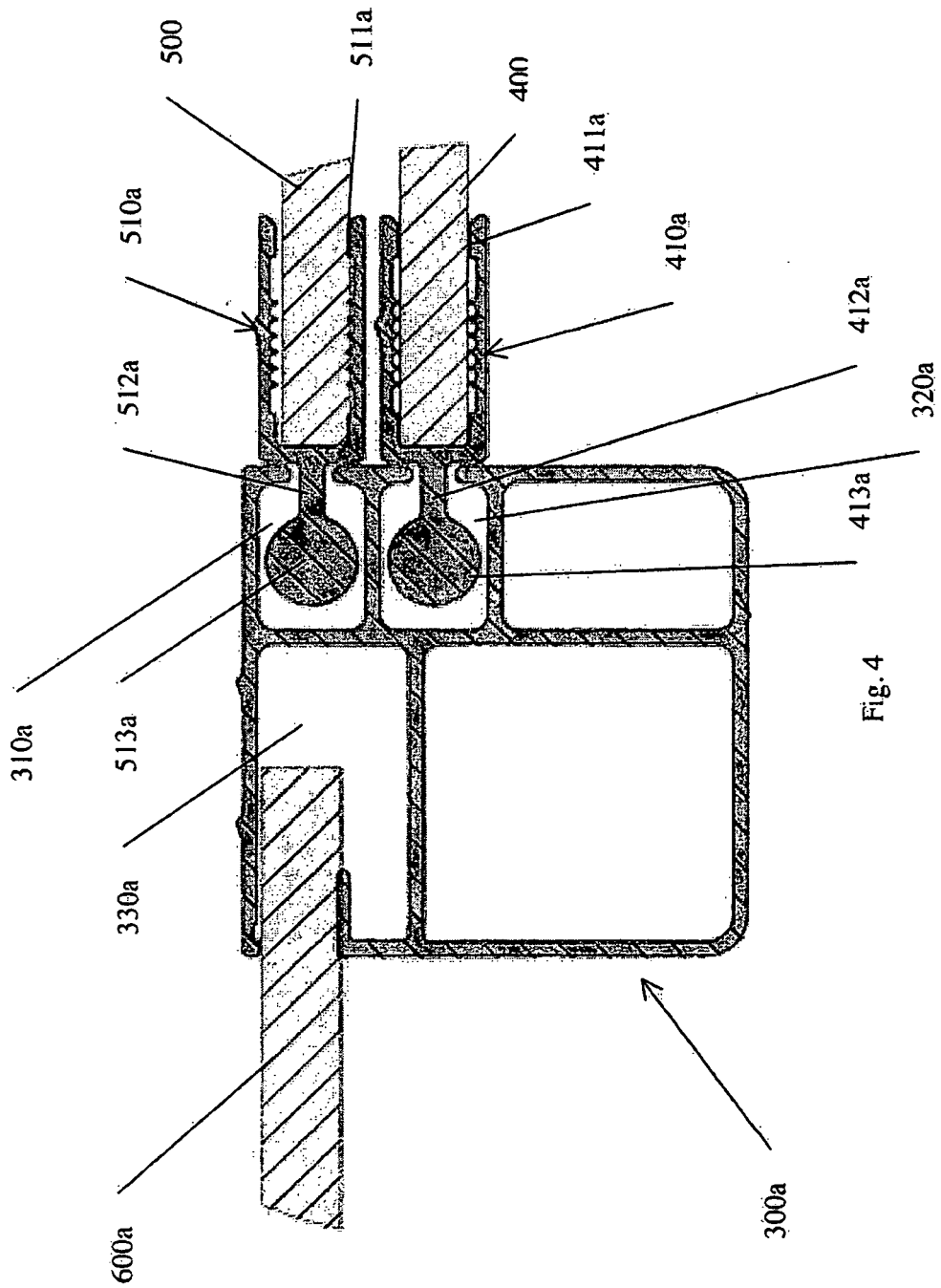


Fig. 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2924146 [0005]
- EP 0224290 A [0009]
- WO 0229182 A [0009]